



Berne, le 22 septembre 2023

Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication

Rapport du Conseil fédéral
donnant suite au postulat 21.3005 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) du 21 janvier 2021

Table des matières

1	Résumé.....	3
2	Contexte	4
3	Postulat	5
4	Bases légales et stratégies	5
4.1	Bases légales	5
4.2	Stratégies internationales	6
4.3	Stratégies nationales	6
4.3.1	Stratégie Santé2030	6
4.3.2	Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017 - 2024	7
4.3.3	Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024	7
5	Les principaux acteurs dans le domaine de la nutrition	9
5.1	L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	10
5.2	La Fondation Promotion Santé Suisse	11
5.3	Les cantons	11
5.4	Les organisations non gouvernementales.....	11
5.5	Offre variée de projets nationaux, cantonaux ou régionaux.....	12
6	Financement des activités	12
7	Coordination des activités	13
7.1	Organes de coordination et de mise en réseau dans le domaine « Jeunesse et alimentation »	13
7.2	Coordination dans le domaine de l'alimentation et de la durabilité	13
7.3	Organes de coordination et de mise en réseau dans l'environnement scolaire.....	14
7.4	Recommandations de l'experte et avis du Conseil fédéral	15
8	Conclusion	18
9	Liste des abréviations	19
10	Bibliographie.....	19

1 Résumé

L'enfance est une période charnière pour l'acquisition d'un comportement alimentaire équilibré. Une alimentation saine réduit le risque de surpoids ou d'obésité. Actuellement, le surpoids et l'obésité touchent environ 15% des enfants et des adolescents en Suisse. Ce sont des facteurs de risque de développer des maladies non transmissibles (MNT), telles que, le diabète, les maladies cardiovasculaires et certains types de cancer à l'âge adulte. Ces maladies ont aussi un impact sur la santé mentale et la qualité de vie.

La Confédération (l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires [OSAV] et l'Office fédéral de la santé publique [OFSP]), les cantons et les autres acteurs comme la Fondation Promotion Santé Suisse (PSS) et les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine de la promotion de la santé ont engagé depuis plusieurs années des stratégies et/ou des mesures pour la promotion d'un style de vie sain en promouvant entre autres une alimentation équilibrée.

Le rapport met en évidence la bonne collaboration de ces différents acteurs. La coordination des activités est assurée par plusieurs plateformes, réunions et sites internet.

L'entreprise « Mühlemann Nutrition GmbH » dont l'étude a servi de base au présent rapport (voir p. 4) arrive à la conclusion que la coordination des mesures de prévention en matière de nutrition est déjà assurée avec les instruments existants. Des nouveaux instruments ou une nouvelle stratégie ne sont pas nécessaires. Le Conseil fédéral partage cette conclusion.

Plusieurs lacunes relevées par l'experte – à savoir le manque de connaissance de l'état nutritionnel des jeunes et l'absence de recommandations qui leur sont spécifiquement adressées ainsi que la nécessité d'accroître l'ancrage de la durabilité – sont déjà prises en compte. En effet, l'enquête nationale sur l'alimentation des enfants et des adolescents menuCH-Kids¹ qui est en cours, permettra de combler la première lacune tandis que des recommandations nutritionnelles spécifiques pour les enfants et les adolescents sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, la Stratégie suisse de nutrition et les recommandations nutritionnelles prendront davantage en compte la durabilité.

La question de la diffusion des offres cantonales ou régionales au niveau national mentionnée par l'experte relève de la responsabilité des cantons et de PSS ; des efforts importants sont déjà réalisés en la matière. Les acteurs en charge de la prévention sont aussi conscients de l'importance que jouent les pairs dans l'appropriation des messages de prévention. Ces facteurs sont déjà pris en compte chaque fois que cela s'avère possible. Ils devraient l'être encore davantage à l'avenir.

La Confédération, les cantons, PSS et les ONG recourent déjà davantage que par le passé aux médias sociaux dans leur politique d'information comme recommandé. Ceci dit, un potentiel d'amélioration subsiste et les différents acteurs en tiendront compte autant que possible.

¹ www.blv.admin.ch > fr > Aliments et nutrition > Recherche > Projets sur les risques pour la santé > Risques nutritionnels > menuCH-Kids

Enfin la Stratégie suisse de nutrition et son Plan d'action sont financés par le budget ordinaire de l'OSAV. Les activités des cantons dans le cadre des programmes d'action cantonaux (PAC) sont financées pour moitié par les cantons et pour moitié par PSS. Les activités de PSS sont financées grâce au supplément perçu sur la prime maladie, qui se monte à CHF 4.80 par assuré. Cela représentait un montant total de CHF 42.7 millions à disposition de PSS en 2022.

2 Contexte

La question de l'alimentation des enfants et des adolescents est devenue un thème récurrent de l'actualité médiatique et politique ces dernières années. En effet, une alimentation déséquilibrée comprenant trop de graisses, de sucres, de sel et pas assez de fruits et légumes contribue – aux côtés d'autres facteurs comme le manque d'activité physique – au développement du surpoids et de l'obésité. Les personnes qui adoptent une alimentation saine dès l'enfance réduisent leur risque de développer plus tard des MNT. Or le surpoids et l'obésité sont devenus ces dernières décennies un véritable problème de santé publique et jouent un rôle important dans l'augmentation des MNT et des maladies psychiques.

Cette évolution inquiétante a incité la Confédération à réagir. C'est dans ce contexte que la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 a été lancée par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Elle fait partie intégrante de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017 - 2024 et de la Stratégie Santé2030 du Conseil fédéral. En outre, elle contribue déjà aujourd'hui aux objectifs 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) et 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) de l'Agenda 2030² de l'Organisation des Nations Unies qui sont concrétisés dans la Stratégie pour le développement durable 2030³ du Conseil fédéral. La Stratégie de PSS pour les années 2019 - 2024 met également l'accent sur la promotion d'une alimentation équilibrée chez les jeunes⁴. Ces stratégies sont étroitement coordonnées et les rôles des différents acteurs ainsi que leurs tâches dans les différents champs d'action clairement définis (voir sous chiffres 4, 5 et 7).

Le présent rapport a été rédigé principalement sur la base du rapport « Situationsanalyse für den politischen Bericht des Bundesrats zur Beantwortung des Postulats (21.3005) WBK-NR 'Jugend und gesunde Ernährung durch verstärkte Koordination und Kommunikation stärken' » rédigé par Pascale Mühlemann, Mühlemann Nutrition GmbH, sur mandat de l'OSAV. Tous deux se réfèrent à la définition des jeunes utilisée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à savoir la catégorie d'âge de 10 à 19 ans.

² www.are.admin.ch > fr > Développement durable > Politique de durabilité > Agenda 2030 > Documents > Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

³ www.are.admin.ch > fr > Développement durable > Stratégie et rapports > Stratégie pour le développement durable 2030 > Documents > Stratégie pour le développement durable 2030

⁴ <http://promotionsanté.ch> > publication > Stratégie > Stratégie Promotion Santé Suisse 2019 - 2024

3 Postulat

Le texte du postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) est libellé comme suit :

« Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les offres nationales et cantonales existantes dans le domaine 'Jeunesse et alimentation', leur financement et le groupe cible auxquelles elles s'adressent. Le rapport en question devra également identifier les lacunes et indiquer les mesures à prendre pour mieux coordonner et communiquer ces offres, en vue de l'élaboration d'une stratégie pour une alimentation durable. »

Le Postulat a été transmis au Conseil fédéral le 16 juin 2021.

4 Bases légales et stratégies

4.1 Bases légales

L'art. 118, al. 2, let. b de la Constitution (Cst ; RS 101) est l'article sur lequel reposent les mesures de prévention dans le domaine des MNT. L'art. 24 de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI ; RS 817.0) respectivement l'art. 19 de la loi sur l'assurance maladie (LAMal ; RS 832.10) fixent le cadre légal dans lequel les activités de la Confédération et de PSS en matière de promotion d'une alimentation équilibrée et saine s'inscrivent. Ils sont libellés ainsi :

Art. 118 Cst : Protection de la santé

¹ Dans les limites de ses compétences, la Confédération prend des mesures afin de protéger la santé.

² Elle légifère sur :

- a. l'utilisation des denrées alimentaires ainsi que des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des organismes, des produits chimiques et des objets qui peuvent présenter un danger pour la santé ;
- b. la lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses de l'être humain et des animaux ; elle interdit notamment, pour les produits du tabac, toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes ;

[...]

Art. 24 LDAI : Information du public

[...]

² Les autorités fédérales compétentes peuvent diffuser auprès du public et des écoles obligatoires des connaissances scientifiques d'intérêt général en matière de nutrition, notamment lorsqu'elles sont utiles à la prévention des maladies, à la protection de la santé et à l'alimentation durable.

³ Elles peuvent soutenir le travail d'information effectué par d'autres institutions.

[...]

Art. 19 LAMal : Promotion de la prévention des maladies

¹ Les assureurs encouragent la prévention des maladies.

² Ils gèrent en commun et avec les cantons une institution dont le but est de stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Le Conseil fédéral crée l'institution si les assureurs et les cantons ne l'ont pas fait.

³ L'organe directeur de l'institution est composé de représentants des assureurs, des cantons, de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, de la Confédération, des médecins, des milieux scientifiques ainsi que des organisations spécialisées dans le domaine de la prévention.

4.2 Stratégies internationales

Dans la Région européenne de l'OMS qui regroupe 53 pays (OMS/Europe), le surpoids et l'obésité de l'enfant constituent un défi croissant. Un enfant d'âge scolaire sur trois est déjà en surpoids ou obèse. L'augmentation de l'indice de masse corporelle est un facteur de risque majeur des MNT, notamment du diabète, des maladies cardiovasculaires et de différentes formes de cancers, ce que montre le rapport « WHO European Regional Obesity Report » 2022⁵. C'est le résultat notamment d'une alimentation déséquilibrée ainsi que d'un manque d'activité physique.

Les vingt-cinq dernières années ont été marquées par des résolutions et des stratégies importantes visant à promouvoir une alimentation saine tant à l'échelle internationale qu'au niveau européen, avec un accent particulier sur les enfants. Dans ce contexte sont à mentionner : la « Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016 - 2025 »⁶, le « Noncommunicable diseases (NCD) Global Monitoring Framework of World Health Organization (WHO) »⁷ qui donne suite aux Déclarations politiques sur les MNT adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2011, 2014 et 2018 et la « Convention relative aux droits de l'enfant »⁸ que la Suisse a ratifiée en 1997. Tous ces documents ont servi et servent toujours de fil rouge à la mise en œuvre de la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024.

4.3 Stratégies nationales

4.3.1 Stratégie Santé2030

En 2019, le Conseil fédéral a approuvé la Stratégie Santé2030⁹, qui poursuit le travail débuté avec Santé2020. Parmi les nombreux défis liés à l'évolution démographique et sociale, un des huit objectifs de Santé2030 est de permettre à la population de « vieillir en bonne santé ». Le renforcement de la prévention des MNT et la promotion de la santé sont les deux axes qui font partie de cet objectif. Or, pour être efficace, la promotion de la santé et la prévention doivent commencer à l'enfance et se poursuivre à l'adolescence et à l'âge adulte.

⁵ www.who.int > Regions > Europe > About us > Publications > All Publication Search by key words > WHO European Regional Obesity Report 2022

⁶ www.un.org/nutrition/fr > Accueil > À propos > Qu'est-ce que la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition ?

⁷ www.who.int > Health Topics > All topics > N > NCD > search > NCD Global Monitoring Framework Global Strategy

⁸ www.bsv.admin.ch > fr > Politique sociale > Politique enfance et jeunesse > Droit de l'enfant > Convention aux droits de l'enfant > Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant

⁹ www.bag.admin.ch > fr > Stratégie & Politique > Santé2030 > Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020 - 2030 > Documents > Stratégie Santé2030

4.3.2 Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017 - 2024

La Stratégie MNT¹⁰ est le chapeau sous lequel la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 et les PAC s'insèrent. Les PAC sont soutenus, coordonnés et promus par la Fondation PSS. La coordination au niveau de l'échange d'informations est assurée entre autres par la plateforme www.prevention.ch, qui regroupe toutes les thématiques concernant les MNT, la santé mentale et les addictions, et via la newsletter de la Stratégie MNT.

Parmi les objectifs de cette stratégie, les suivants s'appliquent aussi au domaine de la nutrition :

- diminuer les facteurs de risque liés aux comportements individuels ;
- améliorer les compétences en santé de la population et renforcer la responsabilité personnelle ; les individus devraient connaître les risques pour la santé et leurs conséquences potentielles ;
- favoriser des conditions propices à un mode de vie sain ;
- renforcer l'égalité des chances : chacun devrait avoir accès aux informations et à la prévention ;
- diminuer la part de la population présentant un risque accru de maladie ;
- améliorer la qualité de vie et diminuer la nécessité de soins.

De plus, la coordination entre l'OFSP et l'OSAV est assurée par des rencontres régulières. La Stratégie MNT devrait être prolongée et adaptée pour la période 2025 - 2028. Durant cette phase, il est prévu de donner la priorité à l'adaptation du plan de mesures, sur la base des résultats de l'évaluation qui aura lieu au courant de 2024.

4.3.3 Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024

Avec la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024¹¹, la Confédération promeut une alimentation variée et équilibrée. Elle pose les bases d'un mode de vie propice à la santé selon le principe « Savourer les repas et rester en bonne santé ». Elle contribue ainsi à prévenir les MNT.

Elle poursuit deux objectifs principaux :

- renforcer les compétences nutritionnelles ;
- améliorer les conditions-cadres : faciliter le choix d'aliments sains en impliquant la filière alimentaire avec des engagements volontaires.

La stratégie s'articule autour de trois grands axes :

- promouvoir l'approche selon les phases de la vie en tenant compte des besoins nutritionnels des enfants et des adolescents ;
- améliorer l'égalité des chances en tenant compte autant que possible des besoins spécifiques des personnes à faibles revenus, peu diplômées ou issues de l'immigration ;
- renforcer la collaboration multisectorielle : un comportement alimentaire favorable à la santé dépend de plusieurs facteurs qui ne relèvent pas tous de la politique de santé. D'autres domaines politiques comme l'agriculture, l'économie et la formation jouent également un rôle.

¹⁰ www.bag.admin.ch > fr > Stratégie & politiques > Stratégies nationales en matière de santé > Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT) > Documents > Stratégie MNT

¹¹ www.blv.admin.ch > fr > Alimentation et nutrition > Nutrition > Stratégie et plan d'action > En détail > Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024

Plan d'action

La mise en œuvre de la stratégie relève de la compétence de l'OSAV, en collaboration avec les différents acteurs (PSS, cantons, ONG, les producteurs et les distributeurs de denrées alimentaires, les organisations des consommateurs et la recherche) et ce, dans le cadre du Plan d'action¹², dont les champs d'activités principaux sont :

- améliorer l'information du public et la formation ;
- améliorer les conditions-cadres (par ex. Déclaration de Milan, restauration collective) ;
- promouvoir la coordination et la coopération avec les principaux acteurs ;
- développer le monitoring des données et la recherche.

La Stratégie et le plan d'action sont en cours d'évaluation. Les résultats du rapport d'évaluation formeront une des bases de leur actualisation pour la période 2025 - 2028. Les enfants et les adolescents continuent d'être un groupe cible important.

- **NCD Global Monitoring Framework of WHO**
- **Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant**
- **Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016 - 2025**



Source : OSAV, cadre stratégique suisse et international ; 2023

¹² www.plandactionnutrition.ch > Documentation > Brochure Plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition

Prise en considération de la durabilité dans la Stratégie suisse de nutrition

La durabilité, dans ses dimensions économique, sociale et écologique n'est formellement pas encore prise en compte dans la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024. Aujourd'hui toutefois elle joue un rôle de plus en plus important dans différents projets, notamment ceux destinés aux enfants et aux adolescents (par exemple restauration collective). En effet, une alimentation saine est aussi une alimentation durable. Les recommandations nutritionnelles suisses sont par exemple communiquées à la population sous la forme de la pyramide alimentaire suisse¹³. Cette dernière est un levier important pour promouvoir la santé et réduire les effets négatifs sur l'environnement. Elle participe en ce sens déjà aujourd'hui à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2030 du Conseil fédéral.

En effet, selon une étude d'Agroscope de 2018¹⁴, en gaspillant moins de denrées alimentaires et en tenant compte des recommandations nutritionnelles selon la pyramide alimentaire suisse, les incidences négatives de notre alimentation sur l'environnement pourraient être réduites de plus de 50% par rapport à la situation actuelle. Ceci tout en respectant une exploitation durable des surfaces agricoles de la Suisse.

L'OSAV a déjà pris des mesures pour promouvoir la durabilité via une alimentation équilibrée. Ainsi, des travaux importants sont en cours, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en particulier pour actualiser dans ce sens les recommandations nutritionnelles suisses.

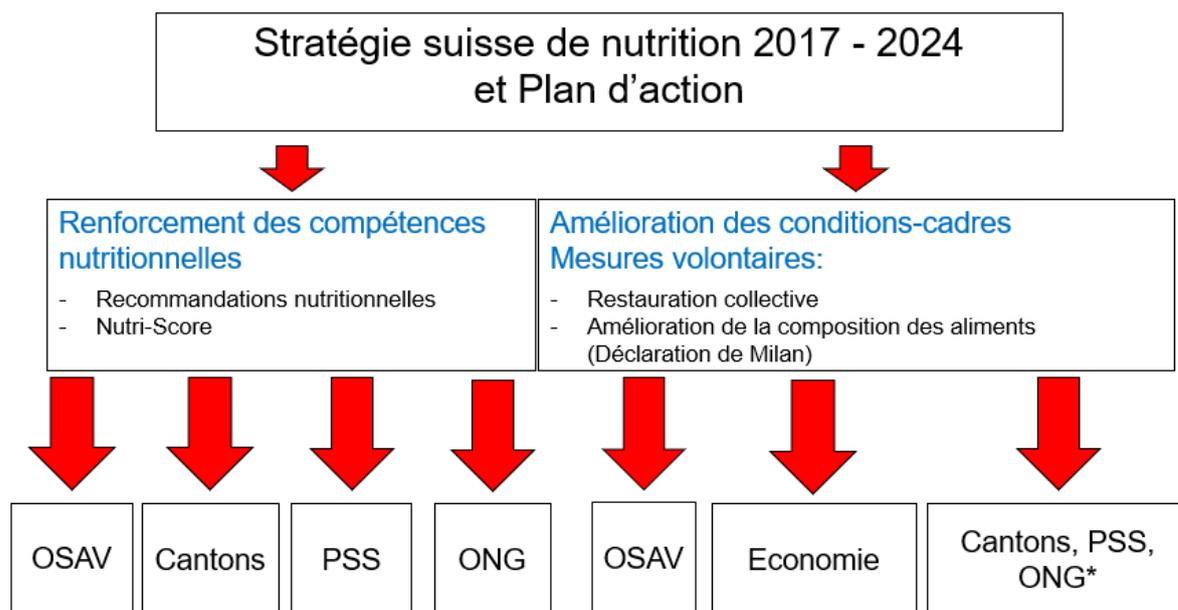
5 Les principaux acteurs dans le domaine de la nutrition

Les compétences et responsabilités des acteurs dans le domaine de la nutrition sont clairement définies et couvrent la nutrition dans les différentes phases de vie, y compris celles des enfants et des adolescents. L'OSAV est responsable de la Stratégie suisse de nutrition et de sa mise en œuvre dans le cadre du Plan d'action. Les cantons élaborent les politiques de promotion de la santé ainsi que les PAC dont les enfants et les jeunes sont un des publics cibles. Des rencontres régulières entre les principaux acteurs et plusieurs plateformes d'échanges permettent d'assurer la coordination des activités et les échanges d'informations. Par ailleurs, la Commission fédérale de la nutrition élabore à l'intention du Conseil fédéral et de l'OSAV des prises de position et des recommandations et conseille l'OSAV pour la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition.¹⁵

¹³ www.blv.admin.ch > fr > Aliments et nutrition > Nutrition > Recommandations et informations > Pyramide alimentaire suisse

¹⁴ Zimmermann A. et al, Une alimentation optimisée préserve l'environnement, Recherche agronomique suisse 9 (1), 32-36, 2018

¹⁵ www.blv.admin.ch > fr > L'OSAV > Qui sommes-nous > Commissions > Commission fédérale de la nutrition



* Les cantons, PSS et les ONG sont actifs dans le domaine de la restauration collective mais ne sont pas responsables pour la Déclaration de Milan (OSAV et Economie)

Source : OSAV, Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 et Plan d'action ; 2023

5.1 L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

L'OSAV veille à ce que la Stratégie suisse de nutrition soit coordonnée avec la Stratégie MNT dont l'OFSP est responsable. Il sensibilise le public – y compris les jeunes – à l'importance d'une alimentation équilibrée, en collaboration avec les différents partenaires (cantons, PSS, ONG). L'office contribue également à l'amélioration des conditions-cadres (par ex. la déclaration de Milan qui vise à ce que les entreprises s'engagent à réduire de manière volontaire la teneur en sucre notamment dans les céréales du petit déjeuner, les yogourts, les boissons rafraichissantes, les boissons lactées et les sérés). Il est responsable de la réalisation d'enquêtes nutritionnelles¹⁶ et élabore les recommandations nutritionnelles pour les différents groupes d'âge. Celles-ci sont reprises par les acteurs sur le terrain, ce qui assure une communication cohérente. L'OSAV élabore en ce moment des recommandations spécifiques pour les enfants et les adolescents, qui seront publiées en 2025.

¹⁶ Par exemple « menuCH-Kids », l'enquête nationale sur l'alimentation des jeunes âgés de 6 à 17 ans qui est en cours et doit combler les lacunes actuelles concernant les informations sur leur statut nutritionnel et leur comportement alimentaire.

5.2 La Fondation Promotion Santé Suisse

Fondation de droit privé soutenue par les cantons et les assureurs, PSS¹⁷ initie, coordonne et évalue des mesures et des projets destinés à promouvoir la santé et à prévenir les maladies, y compris via une alimentation saine. Elle participe à informer le public et soutient les efforts des acteurs de la prévention et de la promotion de la santé. Ainsi, PSS et 24 cantons intéressés mettent en œuvre des PAC en Suisse, dont l'un des modules concerne l'alimentation et l'activité physique pour les enfants et les adolescents. Pour favoriser le transfert de connaissances et d'expériences entre les cantons, PSS organise en outre la réunion annuelle du réseau des PAC. Son Plan d'action pour les adolescents et les jeunes adultes 2022 - 2024 doit contribuer à réduire les chiffres de leur surcharge pondérale et de l'obésité.

5.3 Les cantons

La promotion de la santé relève de la compétence des cantons, qui sont donc responsables de la mise en œuvre de leur politique en la matière. Les cantons définissent ainsi les politiques opérationnelles de promotion de la santé et garantissent leur mise en œuvre, y compris concernant une alimentation équilibrée. Les cantons jouent également un rôle important dans la définition et la mise en œuvre des Stratégies nationales déjà mentionnées, en collaboration avec l'OFSP, l'OSAV et PSS. Ces stratégies assurent la cohérence entre les différents partenaires. L'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) regroupe les délégués des 26 cantons et de la Principauté du Liechtenstein. Elle a pour objectif de coordonner et de renforcer les mesures cantonales et intercantionales dans le domaine « Promotion de la santé et prévention ». Elle met les cantons en réseau et encourage les échanges avec les autorités fédérales, PSS et d'autres organisations spécialisées¹⁸. De plus, des membres de l'ARPS participent à certains de ces groupes de travail nationaux.

Par ailleurs, différentes mesures réglementaires existent au niveau cantonal dans le domaine « Jeunesse et alimentation ». Ainsi, le thème de l'alimentation est intégré dans le Lehrplan21, le Plan d'études romand (PER) et les Moyens d'enseignements romands de ces cantons et du Tessin. Enfin d'autres mesures sont aussi prises dans certains cantons comme la réglementation des distributeurs automatiques dans les écoles.

5.4 Les organisations non gouvernementales

Nombre d'ONG sont actives dans le domaine de la promotion de la santé en matière d'alimentation. Mentionnons ici les deux principales :

- **RADIX Fondation suisse pour la santé** : RADIX contribue à la création de conditions de vie, de travail et de loisirs favorables à la santé. Son objectif est de renforcer les compétences des individus et des communautés en matière de bien-être et de santé. Elle est responsable de différents centres de compétences et sa palette d'offres comprend notamment la promotion d'une alimentation saine¹⁹. RADIX promeut par exemple les standards de qualité suisse de

¹⁷ www.promotionsante.ch > Promotion Santé Suisse > Fondation

¹⁸ www.vbqf-arps.ch/français

¹⁹ www.radix.ch/fr

l'OSAV pour des repas de midis équilibrés et durables et dispose d'un large réseau scolaire puisque plus de 3'500 écoles et garderies utilisent ses services. Elle collabore aussi étroitement avec l'OSAV, PSS et les autres acteurs actifs en la matière.

- **La Société Suisse de Nutrition (SSN)** : la SSN est une association qui collabore étroitement avec l'OSAV, PSS et les autres acteurs étatiques et privés pour la promotion d'une alimentation équilibrée adaptée aux différents groupes cibles, comme par exemple les enfants et les jeunes²⁰.

5.5 Offre variée de projets nationaux, cantonaux et régionaux

Dans le domaine « Jeunesse et alimentation », une offre variée existe au niveau national, cantonal et régional. La plupart du temps, les projets ne traitent pas uniquement de l'alimentation mais abordent également d'autres thèmes (p. ex. l'activité physique et la santé psychique) et/ou associent le thème de l'alimentation à celui de la cuisine / préparation des repas.

Certaines offres s'adressent aux jeunes, tandis que d'autres s'adressent aux multiplicateurs comme les parents, le corps enseignant et les professionnels. Certaines sont diffusées au niveau national (p. ex. fit4future²¹, Fourchette verte²²), d'autres en Suisse alémanique (p. ex. Purzelbaum Schweiz²³, feel-ok.ch²⁴), en Suisse romande (p. ex. ciao.ch²⁵) ou dans plusieurs cantons (p. ex. Senso5²⁶). Ces projets sont financés et soutenus par PSS et par les cantons. Le soutien des cantons par PSS comprend notamment l'octroi de conseils sur les projets et les interventions sur le terrain, l'élaboration de moyens de communication, le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets.

L'OSAV et la SSN, proposent aussi une multitude d'informations et d'outils pour une alimentation équilibrée, qui sont pertinents pour le groupe cible des jeunes comme par exemple l'application « MySwissFoodPyramid »²⁷.

6 Financement des activités

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 et de son plan d'action sont financés sur le budget ordinaire de l'OSAV. Les activités des cantons, notamment les PAC, qui comprennent par exemple des mesures dans le domaine de l'information et de l'éducation, sont financées pour moitié sur leur budget ordinaire et pour moitié par PSS. Au total, environ 1/3 des fonds de PSS est versé aux cantons. Les activités de PSS sont financées grâce au supplément de prime maladie (art. 20 LAMal). Celui-ci a été doublé en deux étapes passant de CHF 2.40 par assuré

²⁰ www.sge-ssn.ch/fr > la SSN

²¹ www.fit-4-future.ch

²² www.fourchetteverte.ch

²³ www.radix.ch/fr > Axes thématiques > Centres de compétence > Écoles en santé > Thèmes > Alimentation > Purzelbaum

²⁴ www.feel-ok.ch/fr

²⁵ www.ciao.ch

²⁶ www.senso5.ch

²⁷ www.blv.admin.ch > fr > Aliments et nutrition > Nutrition > Recommandations et informations > Pyramide alimentaire suisse > MySwissFoodPyramid

en 2016 à CHF 4.80 depuis 2018. Cela représentait un montant total de CHF 42.7 millions en 2022 à disposition de PSS pour promouvoir les différents projets. CHF 8.7 millions ont été investis en 2022 dans des projets pour enfants, adolescents et personnes âgées dans le cadre des PAC « Alimentation et activité physique »²⁸.

7 Coordination des activités

7.1 Organes de coordination et de mise en réseau dans le domaine « Jeunesse et alimentation »

La coordination des activités est assurée par le biais de différentes plateformes, mesures d'informations et réunions dont les principales sont les suivantes :

- Le site www.plandactionnutrition.ch permet d'avoir une vue d'ensemble de l'avancement de la Stratégie suisse de nutrition et offre une plateforme aux différents acteurs pour présenter leurs activités de la promotion de santé et leurs progrès.
- Le plan d'action de la Stratégie nutrition 2017 - 2024 prévoit la tenue d'un forum annuel qui regroupe les principaux acteurs et permet aussi une coordination des différentes actions.
- Le site de l'OSAV informe de l'avancement des différents projets et de la mise en œuvre du Plan d'action, ce qui facilite la coordination des activités.
- Le site de PSS contient aussi des informations sur les projets (p.ex. le rapport 9 de PSS « Promotion de la santé pour et avec les adolescent-e-s et les jeunes adultes - Résultats scientifiques et recommandations pour la pratique »²⁹). PSS organise en outre la réunion annuelle du réseau des PAC et encourage ainsi la coordination entre les cantons et les responsables de projets.
- Le site de l'ARPS donne une vue d'ensemble des délégués cantonaux à la promotion de la santé, des sites internet cantonaux et des projets actuels. L'OFSP, PSS et l'OSAV participent régulièrement aux séances des délégués cantonaux en vue d'assurer la coordination.

7.2 Coordination dans le domaine de l'alimentation et de la durabilité

Dans le domaine thématique de l'alimentation et de la durabilité, des synergies sont exploitées entre les différents offices fédéraux³⁰:

- entre l'OSAV, l'OFEV et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) lors de l'élaboration de différentes stratégies comme la Stratégie pour le développement durable 2030 ou la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 ;

²⁸ Les chapitres 5.2.1 « Projekte mit Adressaten Jugendliche » et 5.2.2 « Projekte mit Adressaten Multiplikator/innen » du rapport de l'experte donnent une vue d'ensemble des projets dans le domaine de la nutrition et des jeunes y compris les sources de financement. Le chapitre 5.2.3 « Massnahmen der Öffentlichkeitsarbeit » mentionne les principaux projets dans ce domaine qui sont la plupart du temps soit entièrement financés par les autorités publiques (par ex. « La pyramide alimentaire suisse » financée par l'OSAV) soit partiellement (par ex. « Le disque alimentaire suisse » réalisé par la SSN et financé par l'OSAV et PSS).

²⁹ <http://promotionsanté.ch> > Programmes d'action cantonaux > thèmes et publications > publications > Rapport 9, 10.11. 2022 Promotion de la santé pour et avec les adolescents-e-s et les jeunes adultes

³⁰ Voir chapitre 3.2.5 du rapport de l'experte.

- entre l'OSAV et l'OFEV sur le thème de l'alimentation et de la durabilité en général (p. ex. l'actualisation des recommandations nutritionnelles suisses et des Standards de qualité dans la restauration collective) ;
- entre l'OSAV et l'OFAG pour l'Année internationale des fruits et légumes 2021, dont les jeunes étaient et sont toujours l'un des groupes cibles.

7.3 Organes de coordination et de mise en réseau dans l'environnement scolaire

Outre les organes de coordination mentionnés sous le chiffre 7.1, plusieurs organes se concentrent sur l'environnement scolaire et sur le thème de la promotion de la santé (y compris la promotion d'une alimentation équilibrée). Parmi les principaux mentionnons les suivants :

Réseau d'écoles²¹

Le Réseau d'écoles²¹ – Réseau suisse d'écoles en santé et durables³¹ - soutient les écoles dans leur mise en œuvre à long terme de la promotion de la santé et de l'éducation au développement durable (EDD). Il propose aux écoles des journées d'étude, des partages d'expériences, du soutien et des documents de base notamment dans le domaine de l'alimentation. Le réseau réunit actuellement 2000 écoles appartenant aux quatre régions linguistiques, dont 112 mettent un accent sur l'alimentation. Le Réseau d'écoles²¹ est soutenu par l'OFSP, par PSS ainsi que par les autres offices fédéraux du Groupe des mandants d'éducation²¹. Il comprend actuellement 24 réseaux cantonaux ou régionaux (état 28 août 2023).

éducation²¹

éducation²¹³² est une agence spécialisée de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP. Elle est soutenue par un groupe de mandants dont font partie entre autres la CDIP, la Direction du développement et de la coopération, l'OFSP, d'autres offices fédéraux (par ex. OFEV et Office fédéral de l'énergie) et PSS. Elle développe et diffuse d'une part des instruments et du matériel pédagogique pour l'enseignement (école obligatoire et degré secondaire II) et elle est d'autre part responsable de la coordination nationale du réseau d'écoles²¹. Elle soutient – avec des conseils, mais aussi avec des aides financières – la mise en œuvre de l'EDD inscrite dans les plans d'études régionaux (PER, Lehrplan 21, piano di studio della scuola obbligatoria ticinese).

éducation+santé Réseau Suisse

éducation+santé Réseau Suisse³³ est un réseau national qui s'engage pour la mise en œuvre de la prévention et de la promotion de la santé dans le contexte scolaire, leur mise en réseau, leur coordination et la collaboration entre ses organisations membres. Il est soutenu par l'OFSP et œuvre en collaboration avec la CDIP et l'OSAV. Les membres du réseau sont des organisations qui s'engagent en tant que prestataires de services pour la promotion de la santé, l'éducation à la santé et la prévention dans le contexte scolaire des cycles I à III jusqu'au secondaire II de l'école publique (p. ex. OSAV, Office fédéral du sport, PSS, RADIX, éducation²¹).

³¹ www.reseau-ecoles21.ch

³² www.education21.ch/fr

³³ www.bildungundgesundheit.ch > fr

7.4 Recommandations de l'experte et avis du Conseil fédéral

Ce chapitre reprend les conclusions principales du rapport de l'experte (chap. 8) suivies par l'évaluation du Conseil fédéral y compris la mise en œuvre, déjà effectuée ou prévue, des mesures proposées (en italique).

Potentiel en termes d'ancrage stratégique de l'alimentation durable

Selon l'experte, l'offre est de manière générale très variée. La Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 vise en premier lieu la santé de la population en Suisse ; elle est un pilier important dans la lutte contre les MNT. Vu l'impact de notre alimentation sur l'environnement, le thème de la durabilité devrait être intégré dans la prochaine période stratégique à partir de 2025.

Avis du Conseil fédéral

Cette recommandation a déjà été anticipée. Ainsi, la nouvelle Stratégie suisse de nutrition à partir de 2025 et les recommandations nutritionnelles prendront en compte la durabilité et sont déjà en cours d'élaboration.

Lacunes et potentiel des bases scientifiques

De manière générale, le groupe cible des jeunes est insuffisamment pris en compte dans les politiques en matière de nutrition, même s'il est mentionné dans plusieurs stratégies nationales. Concernant la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024, certaines bases font actuellement défaut selon l'experte :

- L'état nutritionnel des jeunes en Suisse est actuellement inconnu ; il n'existe que quelques études isolées sur le sujet. Pour pouvoir mesurer l'impact des mesures de promotion de santé auprès des enfants et des adolescents, un monitoring régulier du comportement nutritionnel de cette tranche d'âge serait nécessaire.
- Actuellement, il n'existe pas de recommandations nutritionnelles suisses qui s'adressent spécifiquement aux enfants et aux adolescents âgés de 4 à 18 ans.

Avis du Conseil fédéral

Le manque de connaissance de l'état nutritionnel des jeunes et l'absence de recommandations qui leur sont spécifiquement adressées sont aussi déjà pris en compte. En effet, l'enquête menuCH-Kids qui est en cours, permettra ces prochaines années de combler la première lacune tandis que des recommandations nutritionnelles pour les enfants et les adolescents sont en cours d'élaboration, en intégrant cette nouvelle dimension.

Potentiel pour le développement des offres existantes et offres manquantes

La réussite d'un projet nécessite de tenir compte du contexte social, des approches spécifiques au genre, du contexte local et du choix judicieux des canaux de communication (p. ex. médias sociaux), qui sont essentiels pour les jeunes. L'influence des pairs joue un rôle très important à l'adolescence, de même que les réseaux sociaux. L'experte recommande donc d'analyser, dans une phase ultérieure, dans quelle mesure les projets existants tiennent compte de ces facteurs. Des lacunes dans l'offre en matière de numérisation ont été constatées. Ces diverses offres utilisent des médias sociaux pour atteindre les jeunes et communiquer avec eux, mais un grand potentiel subsiste en la matière.

Il conviendrait aussi selon l'experte d'examiner les projets développés à l'étranger qui ont eu du succès pour voir s'ils ne peuvent pas être adaptés à la réalité suisse. De même, des projets qui ont fait leur preuve dans un canton ou une région de Suisse pourraient être mieux diffusés dans le reste de la Suisse (par ex. KiKo - Kinder kochen³⁴), ce qui est la tâche de PSS et des cantons.

Il s'agirait aussi de tenir compte des conclusions du rapport de PSS mentionné au chiffre 7.1, qui n'était pas encore publié au moment de l'analyse de l'experte. Parmi les différentes recommandations de ce rapport mentionnons notamment la suivante : « une alimentation équilibrée débute par l'achat d'aliments favorables à la santé et comprend la préparation et la dégustation des repas. Ces différents éléments sont à promouvoir pour favoriser une alimentation équilibrée »³⁵.

Les risques de surcharge pondérales et d'obésité sont plus aigus chez les jeunes issus de groupes de population vulnérables³⁶. Ce groupe cible spécifique peut certes être atteint par différents projets et mesures existants, mais il manque des offres qui s'adressent spécifiquement à ce groupe ou aux multiplicateurs correspondants.

Avis du Conseil fédéral

La Confédération, les cantons, PSS et les acteurs privés sont aussi conscients de l'importance des conditions-cadres, du rôle des pairs, du contexte social, des approches spécifiques aux genres et du contexte local, de même que de la nécessité d'associer le plaisir de manger dans l'appropriation des messages de prévention. Différents projets des PAC associent les jeunes à la préparation des repas pour les sensibiliser à l'importance d'une alimentation équilibrée. De plus, la Stratégie suisse de nutrition est, comme mentionné sous le chiffre 4.3.3, guidée par le principe « Savourer les repas et rester en bonne santé ». Enfin le Nutri-Score est aussi utile aux jeunes lors de leurs achats pour comparer des produits similaires. Ces mêmes acteurs recourent déjà davantage que par le passé aux médias sociaux dans leur politique d'information. Ceci dit, un potentiel d'amélioration subsiste et les différents acteurs en tiendront compte autant que possible.

La question de la diffusion des offres cantonales ou régionales au niveau national relève de la responsabilité des cantons et de PSS. De tels échanges ont déjà lieu, notamment sous l'impulsion de PSS qui veille à mettre à disposition des cantons les projets qui fonctionnent bien. Certains cantons ou organes intercantonaux (ARPS par ex.) participent également à la diffusion des projets dans d'autres cantons. Toutefois, les besoins des cantons sont parfois différents et il est souvent nécessaire de les adapter aux spécificités régionales.

Concernant la diffusion d'offres pour certains groupe-cibles, la Confédération (OSAV) finance dans certains cas, des traductions dans plusieurs langues étrangères. Il s'agit par exemple de dépliants contenant des recommandations nutritionnelles pour l'alimentation des nourrissons et de la petite enfance lorsqu'un besoin avéré est constaté. La diffusion de ces recommandations se fait essentiellement par les cantons, PSS, les ONG et leurs réseaux, notamment au travers de projets dans le cadre des PAC.

³⁴ www.fit4future-kiko.ch > fr

³⁵ www.promotionsante.ch > Promotion Santé Suisse > Thèmes et publications > Rapport 9, 10.11.2022 Promotion de la santé pour et avec les adolescent-e-s et les jeunes adultes (p. 97)

³⁶ www.promotionsante.ch > Thèmes et publications > Publication > Feuille d'information : Monitoring des données pondérales effectué par les services scolaires des villes de Bâle, Berne et Zürich 2021/2022

Potentiel en vue d'une meilleure contribution à la durabilité

Différents projets (p. ex., Gorilla³⁷, KiKo³⁸, Regi&Na³⁹) et mesures de relations publiques (p. ex. bandes dessinées sur l'alimentation durable et équilibrée⁴⁰ et pyramide alimentaire suisse), mettent l'accent sur le thème de la durabilité ou en tiennent compte. A cet égard, le potentiel ne semble toutefois pas encore épuisé.

Avis du Conseil fédéral

PSS et les cantons prennent déjà souvent en compte cette dimension, même si un potentiel d'amélioration subsiste. La thématique environnement et santé sera davantage prise en compte notamment dans le cadre de la Stratégie de PSS pour les années 2025 - 2028 qui sera probablement adoptée fin 2023. De plus, la thématique de la durabilité sera renforcée dans le cadre de l'actualisation de la Stratégie suisse de nutrition pour les années 2025 - 2028, qui devrait être adoptée en 2024 par le DFI.

Potentiel d'amélioration de la coordination et de la communication

Au vu des différents organes et plateformes permettant de coordonner les stratégies, projets et mesures des principaux acteurs, l'experte estime qu'aux niveaux national et cantonal, il existe une offre importante et variée de supports de coordination et de communication. Elle est donc d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'agir dans ce domaine.

Avis du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral partage l'avis de l'experte. La coordination des mesures de prévention en matière de nutrition est déjà aujourd'hui assurée avec les instruments existants dans le cadre de la Stratégie MNT et de la Stratégie suisse de nutrition, en collaboration avec les acteurs les plus importants. Ils se rencontrent en effet régulièrement et différentes plateformes et sites internet assurent la diffusion de l'information entre eux, auprès du grand public et des professionnels.

Coordination

Les tâches de la Confédération, de PSS et des cantons sont clairement définies. La coordination entre ces trois acteurs est assurée. Compte tenu du nombre d'organes et de plateformes existant déjà, l'experte déconseille de créer une nouvelle plateforme.

Avis du Conseil fédéral

Comme le relève l'experte, les tâches des différents acteurs sont bien définies et la coordination fonctionne. Il n'y a pas besoin de nouveaux instruments ou plateformes.

Pas de stratégie supplémentaire

Les besoins nutritionnels varient selon les phases de vie dont la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 tient compte. Dans ce cadre, les enfants et les adolescents sont déjà pris en compte. En ce sens, une stratégie supplémentaire « Jeunesse et alimentation » n'est selon l'experte pas nécessaire. Cette stratégie devrait toutefois être actualisée en accordant plus d'importance au thème de la durabilité.

Avis du Conseil fédéral

La Stratégie suisse de nutrition prend déjà en considération l'ensemble du cycle de vie en se focalisant principalement sur les femmes enceinte et allaitantes, les nourrissons et la petite enfance ainsi que les

³⁷ <https://gorilla.ch>

³⁸ www.fit4future-kiko.ch > fr

³⁹ www.regi-na.ch

⁴⁰ www.sge-ssn.ch/fr

personnes âgées. Dans la planification pour les prochaines années, l'enfance et l'adolescence sont une priorité et la durabilité sera davantage prise en compte. Il n'y a effectivement pas besoin d'une nouvelle stratégie.

8 Conclusion

Le Conseil fédéral partage donc en très grande partie les conclusions de l'experte. Elles sont déjà ou peuvent pour la plupart être mises en œuvre en respectant la répartition des compétences fédérales, cantonales et des différents acteurs publics et privés mentionnés dans le présent rapport. De nouveaux instruments de coordination ou une nouvelle stratégie dans le domaine de la nutrition ne sont donc pas nécessaires.

9 Liste des abréviations

ARPS	Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé
ARE	Office fédéral du développement territorial
CDIP	Conférence des Directrices et Directeurs de l'instruction publique
CSEC-N	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
DFI	Département fédéral de l'intérieur
EDD	Education au développement durable
LDAI	Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels
menuCH-Kids	L'enquête nationale sur l'alimentation des enfants et des adolescents
MNT	Maladies non transmissibles
NCD	Noncommunicable diseases
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PAC	Programmes d'action cantonaux
PER	Plan d'études romand
PSS	Promotion Santé Suisse
SSN	Société Suisse de Nutrition
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft Bildung und Kultur des Nationalrates
WHO	World Health Organization

10 Bibliographie

Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé ARPS : www.vbfgf-arps.ch > français (dernière consultation 28.08.2023)

éducation21 Education en vue d'un Développement Durable (EDD) : <https://education21.ch/fr> (dernière consultation 28.08.2023)

éducation+santé Réseau Suisse : www.bildungundgesundheit.ch/français/ (dernière consultation 28.08.2023)

Nations Unies : Décennie des Nations Unies Action pour la Nutrition 2016 - 2025 : www.un.org/nutrition/fr > Accueil > À propos > Qu'est-ce que la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition ? (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral des assurances sociales OFAS : Convention relative aux droits de l'enfant : www.bsv.admin.ch > fr > Politique sociale > Politique de l'enfance et de la jeunesse > Droits de l'enfant > Travaux de base > Convention aux droits de l'enfant > Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral du développement territorial ARE : Agenda 2030 : www.aren.admin.ch > fr > Développement durable > Politique de durabilité > Agenda 2030 > Documents > Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral du développement territorial ARE : Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral : www.aren.admin.ch > fr > Développement durable > Stratégie et rapports > Stratégie

pour le développement durable 2030 > Documents > Stratégie pour le développement durable 2030 (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral de la santé publique OFSP : Plan de mesures 2021 - 2024 de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2027 - 2024 : www.bag.admin.ch > fr > Stratégie & Politique > Stratégies nationales en matière de santé > Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT) > Documents : Plan de mesures 2021 - 2024 (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral de la santé publique OFSP : Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2030 : www.bag.admin.ch > fr > Stratégie & Politique > Santé2030 > Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020 - 2030 > Documents > Stratégie santé2030 (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral de la santé publique OFSP : Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017 - 2024 : www.bag.admin.ch > fr > Stratégie & Politique > Stratégies nationales en matière de santé > Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT) > Documents > Stratégie MNT (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV : menuCH-Kids – l'enquête nationale sur l'alimentation des enfants et des adolescents : www.blv.admin.ch > fr > Aliments et nutrition > Recherche > Projets sur les risques pour la santé > Risques nutritionnels > menuCH-Kids (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV : MySwissFoodPyramid : www.blv.admin.ch > fr > Aliments et nutrition > Nutrition > Recommandations et informations > Pyramide alimentaire suisse > MySwissFoodPyramid (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV : Plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 : www.plandactionnutrition.ch > fr > Documentation > Brochure Plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV : Pyramide alimentaire suisse : www.blv.admin.ch > fr > Aliments et nutrition > Nutrition > Recommandations et informations > Pyramide alimentaire suisse (dernière consultation 28.08.2023)

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV : Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 : www.blv.admin.ch > fr > Aliments et nutrition > Nutrition > Stratégie et plan d'action > En détail > Stratégie suisse de nutrition 2017 - 2024 (dernière consultation 28.08.2023)

Pascale Mühlemann, Mühlemann Nutrition GmbH : Situationsanalyse für den politischen Bericht des Bundesrats zur Beantwortung des Postulats (21.3005) WBK-NR «Jugend und gesunde Ernährung durch verstärkte Koordination und Kommunikation stärken» (2022)

Promotion Santé Suisse : Programmes d'action cantonaux : <https://promotionsante.ch> > Programmes d'action cantonaux (dernière consultation 28.08.2023)

Promotion Santé Suisse : Stratégie Promotion Santé Suisse 2019 - 2024 : <https://promotionsante.ch> > publication > Stratégie > Stratégie Promotion Santé Suisse 2019 - 2024 (dernière consultation 28.08.2023)

Promotion Santé Suisse : Rapport 9, Promotion de la santé pour et avec les adolescent-e-s et les jeunes adultes, Résultats scientifiques et recommandations pour la pratique : <http://promotionsante.ch> > Programmes d'action cantonaux > Thèmes et publications > Publications > Rapport 9, 10.11. 2022 Promotion de la santé pour et avec les adolescents-e-s et les jeunes adultes (dernière consultation 28.08.2023)

RADIX Fondation suisse pour la santé : www.radix.ch/fr (dernière consultation 28.08.2023)

réseau d'écoles 21, réseau suisse d'écoles en santé et durables : www.reseau-ecoles21.ch (dernière consultation 28.08.2023)

Société suisse de nutrition : www.sge-ssn.ch/fr > la SSN (dernière consultation 28.08.2023)

World Health Organization Europe : WHO European Regional Obesity Report 2022 : www.who.int > Regions > Europe > About us > Publications > All Publication Search by key words > WHO European Regional Obesity Report 2022 (dernière consultation 28.08.2023)

World Health Organization International : NCD Global Monitoring Framework, Global Strategy (2011) : www.who.int > Health Topics > All topics > N > NCD > search > NCD Global Monitoring Framework Global Strategy (dernière consultation 28.08.2023)

World Health Organization. Regional Office for Europe : Plant-based diets and their impact on health, sustainability and the environment: a review of the evidence (2021). WHO European Office for the Prevention and Control of Noncommunicable Diseases: World Health Organization. Regional Office : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/349086> (dernière consultation 28.08.2023)

Zimmermann A., Nemecek T. & Waldvogel T. : Une alimentation optimisée préserve l'environnement, Recherche Agronomique Suisse, 9, (1), 2018, 32 - 36 : <https://ira.agroscope.ch/fr-CH/publication/37344> (dernière consultation 28.08.2023)